Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260924-2026_052-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2026/052

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, M. Hervé JARNOT, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Excusée : Mme Chantal BOURY

Procuration :
Mme Aline HERVÉ a donné procuration à Mme Catherine DUTHU-DEBRAY

Date de convocation : le 15 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mme Sonia DEBROUX

Objet :
Intervention ECO (Energies du Canut à l'Oust)

M. le Maire donne la parole à Mme Marie MARACHE et M. Samuel TIGER, citoyens de Saint-Just participant au projet ECO (Energies du Canut à l'Oust).

Les intervenants rappellent qu'ECO est une SAS créée en 2025, réunissant un collectif de 8 communes rurales (St Just, Pipriac, Bains/Oust, Langon, La Chapelle de Brain, Renac, St Ganton et Bruc/Aff) qui a pour objectifs de développer des projets de production d'électricité photovoltaïque notamment sur des bâtiments publics.

Ils souhaitent sensibiliser les habitants de Saint-Just ainsi que l'ensemble des habitants du territoire afin de mettre en place des boucles d'autoconsommation collective pour fournir une électricité renouvelable de proximité. Toute personne peut devenir actionnaire selon le montant de son choix (minimum 50 €).

L'Assemblée Générale a eu lieu le 18/09/2026. Les sujets commencent à se concrétiser, il y aura de nouvelles décisions à prendre. Prochain Cocoop le 13/10/2026 à 18 h 30 à la Chapelle de Brain.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer des élus en tant que :

Référent technique : M. Cyrille BONNO
Référent communication : M. James BERMINGHAM

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr